

Annexe 2

CONDITIONS PARTICULIERES

1 INTERLOCUTEURS DÉSIGNÉS

Correspondants de l'Exploitant	Correspondants de l'Expéditeur
<p>ELENGY 11 avenue Michel Ricard - TSA 90100 92 276 Bois Colombes cedex France</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Signataire du Contrat : Pierre Cotin Directeur Stratégie Développement Commercialisation 11 avenue Michel Ricard - TSA 90100 92276 Bois Colombes cedex Tél. : +33 (0) 1 46 52 34 50 e-mail : pierre.cotin@elengy.com 	<ul style="list-style-type: none"> • Signataires du Contrat :
<ul style="list-style-type: none"> • Interlocuteurs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ commercial : Raphaël Pujol Responsable grands comptes & marketing 11 avenue Michel Ricard - TSA 90100 92276 Bois Colombes cedex Tél. : +33 (0) 1 46 52 34 35 Fax : +33 (0) 1 46 52 35 42 e-mail : raphael.pujol@elengy.com ➤ opérationnel : Ingénieur DSDC de service Tél. : +33 (0) 6 85 11 28 37 Fax : +33 (0) 1 46 52 35 42 e-mail : operations@elengy.com ➤ Terminal méthanier : Tél. : +33 (0) Fax : +33 (0) 	<ul style="list-style-type: none"> • Interlocuteurs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ commercial : ➤ opérationnel :
<ul style="list-style-type: none"> • Facture : Lilian Novoli Chargé de Mission 11 avenue Michel Ricard - TSA 90100 92276 Bois Colombes cedex Tél. : +33 (0) 1 46 52 34 34 Fax : +33 (0) 1 46 52 35 42 e-mail : lilian.novoli@elengy.com 	<ul style="list-style-type: none"> • Facture :

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

Renseignements administratifs sur l'Expéditeur	
Adresse de facturation :
Numéro de TVA intracommunautaire :

Etablissement bancaire de l'Expéditeur	
Nom de la banque :
Adresse de la banque :
Bank domiciliation country :	France
o Code Banque :
o Code Guichet :
o Numéro de compte :
o Clé RIB :
o Code swift :
o IBAN :

2 GARANTIE

Montant de la Garantie :
... .. EUR

3 CONDITIONS DE DECHARGEMENT

Port de Déchargement *	Port de Nantes - Saint Nazaire
Autorités Portuaires *	Grand Port Maritime de Nantes - Saint Nazaire (GPMNSN)
Ligne de référence délimitant l'entrée du chenal du Port de Déchargement *	Ligne reliant les bouées THERESA et LES CHEVAUX
Durée de la Fenêtre d'Arrivée *	24 heures

* valeurs pour le terminal méthanier de Montoir

4 DATES DE DEBUT ET FIN DE VALIDITE ET DATE DU PREMIER DECHARGEMENT

Date de Début de Validité

Date de Fin de Validité

Date du Premier Déchargement

5 INTITULE ET VALEUR DES TERMES TARIFAIRES

La structure et les termes tarifaires sont déterminés conformément à la réglementation en vigueur applicable au présent Contrat. À titre illustratif, les termes tarifaires suivants, applicables à partir du 1^{er} janvier 2010 résultent de la Décision ministérielle du 20 octobre 2009, parue au Journal Officiel de la République Française du 11 novembre 2009, approuvant le tarif d'utilisation des terminaux méthaniers :

Symbole et intitulé du terme tarifaire		Valeur *	Unité
TND	Terme de Nombre de Déchargements	40 000	€ / touché
TQD	Terme de Quantité Déchargée		
	➤ service « continu »	0,84	€ / MWh
	➤ service « bandeau »	0,84	€ / MWh
	➤ service « spot »	0,63	€ / MWh
TUCR	Terme d'Utilisation des Capacités de Regazéification	0,18	€ / mois et par MWh
TR	Terme de Régularité		
	➤ service « continu »	0,21	€ / MWh
	➤ service « bandeau »	0,04	€ / MWh
	➤ service « spot »	sans objet	
TN	Terme de gaz en nature (cf. annexe 1 paragraphe 9.7)	0,5	%

* valeurs pour le terminal méthanier de Montoir

6 SOUSCRIPTION ET SERVICE DE REGAZEIFICATION CORRESPONDANT

Symbole et intitulé		Valeur	Unité
NDC	Nombre de Déchargements Contractuel *		-
QDC	Quantité Déchargée Contractuelle *		MWh
Part de la Quantité Déchargée Contractuelle *			
➤ pendant la période estivale			MWh
➤ pendant la période hivernale			MWh

* par Période de Facturation

Service de Regazéification :

- service « continu »
- service « bandeau »
- service « spot »

7 STOCK DE GNL DE L'EXPEDITEUR EN DEBUT DE PERIODE DE VALIDITE

La valeur du Niveau de Stock de GNL de l'Expéditeur à la Date de Début de Validité est égale à MWh.

8 PROGRAMME CONTRACTUEL

8.1 PROGRAMME CONTRACTUEL 1

Période de Facturation	QDC MWh	NDC nb. navires	Détail mensuel	
			MWh/mois	nb. navires/mois

8.2 PROGRAMME CONTRACTUEL 2

Il est établi conformément à la règle d'allocation en vigueur publiée sur le site internet de l'opérateur.

Date d'arrivée	Navire	Port de Chargement	Quantité Déchargée (MWh)

9 TRANSFERT DE STOCK DE GNL (OPTION)

L'Expéditeur souscrit un service de Transfert de Stock de GNL : OUI / NON

Symbole et intitulé du terme tarifaire		Valeur	Unité
TTSF	Terme de Transfert de Stock de GNL Fixe	500	€ / mois
TTSP	Terme de Transfert de Stock de GNL Proportionnel	0,01	€ / MWh

10 SERVICE DE REPORT DE L'EMISSION ET SERVICE D'ANTICIPATION DE L'EMISSION

Symbole et intitulé du terme tarifaire		Valeur	Unité
TDE	Terme de Décalage de l'Emission	7 500	€ / jour
TGD	Terme de Gestion du Décalage	10 000	€ / déchargement